

AVIS DE COURSE

ESTIVALE DE BOURG

16-30 Juillet / 13-26 Aout 2023
Club Nautique BOURQUAIS
5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,

1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C - D - E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologables au minimum en **5^e catégorie** de navigation ou équivalent.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable,

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à **secrtaire@bourg-voile.com**

au plus tard la veille de chaque épreuve.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « adhérent ou compétition » valide
- une autorisation parentale pour les mineurs - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
-

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

[HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/](http://www.bourg-voile.fr/)

CLUB FFV N°33007



4. DROITS À PAYER

Néant

4.1 Autres frais : Repas le samedi soir 26 Août : 15 €,

Réservation avant le 24/08/2023 20h00 : Yvan Grillet: 06 72 45 36 81

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et Date	Heure Début	Heure fin
16/07/23	10h00	11h00
30/07/23	9h00	10h00
13/08/23	9h00	10h00
26/08/23	10h00	11h00

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	
16/07/23	13h30 ligne de départ devant bourg	
30/07/23	12h30 ligne de départ devant bourg	
13/08/23	13h00 ligne de départ devant bourg	
26/08/23	14h00 ligne de départ devant bourg	

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront envoyées lors de la réception de la fiche d'inscription et lors de la confirmation de l'inscription,

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront côtiers et/ou construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est : Dordogne et Estuaire Gironde.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL.

Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des manches et 1 manche validera la compétition.

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

Emplacement au port : Port de Bourg. Contact Yvan Grillet : 06 72 45 36 81

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

3

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués au club house du CNB, le Samedi 26 Août 2023.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un repas sera organisé au CN Bourquais le samedi 26 Août le soir
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Massaly Jean-Rémy : 06 79 43 40 32 Yves Lecrenais : 06 81 33 95 54

mail: secretaire@bourg-voile.com

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Bourg sur gironde	16/07/2023	14h30	19h22	62/65
Bourg sur gironde	30/07/2023	12h56	17h58	55/62
Bourg sur gironde	13/08/2023	13h28	18h30	49/54
Bourg sur gironde	26/08/2023	9h46	15h16	37/37